

AUTORISATION DE PRISES DE VUE ET UTILISATIONS DE PHOTOS
POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023 - 2024

Nous soussignés :

Nom et prénom du 1^{er} responsable légal : _____

Domicilié à _____

Nom et prénom du 2nd responsable légal : _____

Domiciliée à _____

Si les parents n'exercent pas l'autorité parentale,

Nom et prénom du représentant légal : _____

Domicilié à _____

Nom et prénom de l'élève : _____

Classe : _____

Autorisons les enseignants du collège Eugène de Mazenod :

1/ à photographier l'élève sus-mentionné. Cette autorisation est consentie à titre gratuit et valable pour l'année scolaire 2023 – 2024.

2/ à reproduire, diffuser et publier l'image de l'élève sus-mentionné sur tous les supports nécessaires (papier, numérique...) :

- Dans les publications du collège à un public interne ou externe,
- Dans le cadre du Projet d'Etablissement et des différents projets menés dans l'Etablissement : affiches, cartes, etc... ainsi que dossiers et communiqués de presse, signalétiques (panneaux).

Cette autorisation de reproduction, diffusion et publication est consentie à titre gratuit.

Elle est valable pour l'année scolaire 2023 – 2024.

Fait à :

Le

Signature des parents ou du représentant légal précédée de la mention « Lu et approuvé ».